

**DECISION N° 99-2022**

**Portant validation du devis de la société Projetlys sur la création d'un intranet à destination des agents municipaux**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu les propositions de la société Projetlys ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;  
Considérant que la proposition de la société Projetlys est économiquement la plus avantageuse ;  
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

**DECIDE :**

- De valider la proposition de la société Projetlys pour la création d'un intranet à destination des agents de la ville pour un montant de 14 615 € H.T.
- De valider la proposition de la société Projetlys pour la location de licences Powell pour l'intranet d'un montant de 5 080,32 € H.T.